

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24462**

Intitulé

Licence : Licence Philosophie (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Franche-Comté - Besançon, Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Lorraine, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Nantes, Université Nice Sophia Antipolis, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université de Poitiers, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université Clermont Auvergne, Université Grenoble Alpes, Université de Rennes 1, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université de Lille, Sorbonne université, Université de Tours	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

127 Philosophie, éthique et théologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Rédaction argumentée de projets, de documents culturels,
- Discrimination de régimes de texte, articulation de ces régimes,
- Analyse et synthèse de données à caractère philosophique
- Analyse de pratiques culturelles
 - Identifier les grandes périodes de la philosophie et décrire leur évolution.
- Identifier dans un texte ou dans la démarche argumentative d'une discussion les éléments relevant de l'histoire des idées, des sciences et connaissances pour procéder à leur analyse en les contextualisant.
- Mettre en relation les grands débats contemporains entre eux et avec l'histoire des idées pour les analyser.
- Mobiliser les méthodes et outils de l'analyse critique des textes philosophiques, en français - en s'appuyant sur des éléments de connaissance des langues de l'Antiquité classique - et dans au moins une langue étrangère.
- Mobiliser des outils conceptuels et théoriques pour examiner les questions concrètes auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.
- Problématiser, conceptualiser et argumenter un sujet philosophique dans une langue aisée, claire et rigoureuse, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles

pour y accéder

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires.
Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N : Administration des entreprises
- O : Administration publique
- R : Arts, spectacle
- S : Autres activités de service (associations)
- J : Info-com
 - Rédacteur
- Assistant parlementaire
- Médiateur culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

E1305 : Préparation et correction en édition et presse

K2111 : Formation professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24462 - Usages digitaux et numériques	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24462 - Expression et communication écrites et orales	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24462 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	• Identifier dans un texte ou dans la démarche argumentative d'une discussion les éléments relevant de l'histoire des idées, des sciences et connaissances pour procéder à leur analyse en les contextualisant. • Problématiser, conceptualiser et argumenter un sujet philosophique dans une langue aisée, claire et rigoureuse, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24462 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	• Identifier les grandes périodes de la philosophie et décrire leur évolution. • Mettre en relation les grands débats contemporains entre eux et avec l'histoire des idées pour les analyser.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24462 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les méthodes et outils de l'analyse critique des textes philosophiques, en français - en s'appuyant sur des éléments de connaissance des langues de l'Antiquité classique - et dans au moins une langue étrangère. • Mobiliser des outils conceptuels et théoriques pour examiner les questions concrètes auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24462 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24462 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24462 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Sorbonne Université, arrêté du : 03/11/2014
- Université Bordeaux-Montaigne, arrêté du : 27/05/2016
- Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
- Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
- Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
- Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 19/07/2016
- Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018
- Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Sorbonne Université](#)

[Université Bordeaux-Montaigne](#)

[Université Clermont Auvergne](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen-Normandie](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université de Tours](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)

[Université Nice Sophia Antipolis](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paul-Valéry-Montpellier](#)

[Université Rennes 1](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :

Certification précédente : [Domaine : Art, Lettres, Langues Mention : Philosophie](#)